

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES
HAUTES VOSGES

Date : 04/07/2023
convocation :

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 29

SÉANCE DU 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas, 1, bis rue André DAVAL, 88.360 FERDRUPT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Sylvie HERVE , Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

ABSENTS OU EXCUSES :

Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, excusé, pouvoir à Carine THAUVIN
Sébastien HEITZLER, absent,
Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET
Gérard MOLARD, excusé, pouvoir à J. Louis DEMANGE
Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN

Secrétaire de séance : Brigitte JEANPIERRE

Secrétaire adjoint : Danièle CHEVRIER

DOMAINE ET PATRIMOINE- (3.5)

✓ DEL.14/2025 – PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE (8.7)

La CC-BHV est Autorité Organisatrice de la Mobilité, prenant cette compétence en lieu et place de la Région selon les dispositions de la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019. Cette décision est devenue nécessaire pour structurer la politique de mobilité à l'échelle de son territoire.

L'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié de la CC-BHV a pour objectif de donner une vision prospective à 12 ans des problématiques liées à la mobilité et des actions à mettre en œuvre pour y remédier.

Le PMS annexé est composé d'un rappel des enjeux de la mobilité en termes de politiques publiques et des besoins des habitants, d'un diagnostic du territoire, d'une stratégie territoriale et d'un plan d'action.

Concernant le plan d'action, il sera proposé de prononcer un sursis à statuer. Si les constats de terrains recoupent les analyses et les besoins de financement, rien n'est indiqué sur les sources de financement. Actuellement la CC-BHV n'est pas en mesure d'assumer le financement d'un tel développement sur les douze prochaines années.

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur un sursis à statuer étant dit qu'il n'y a pas de financement actuellement, et sans lequel il ne peut y avoir de fiches arrêtées.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

ENTERINE le Plan de Mobilité Simplifié (PMS) de la CC-BHV tel qu'annexé à la présente délibération et rappelle les objectifs de donner une vision prospective pour les douze prochaines années en relevant les problématiques liées à la mobilité et des actions à mettre en œuvre pour y remédier.

DECIDE de poser un sursis à statuer concernant les fiches actions qui définissent des besoins, des enveloppes d'investissement, sans toutefois pouvoir établir clairement les modes de financement. L'engagement de la CC-BHV ne pourra se faire qu'à partir du moment où les moyens de financement hors CC-BHV seront confirmés.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

Le Président

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2025.07.11 17:19:47 +0200
Ref:9115389-13724102-1-D
Signature numérique
Président